

#### Mairie de La Grand'Combe

La Grand'Combe, le Lundi 1<sup>er</sup> Décembre 2014.

Cabinet du Maire Relation avec les Associations ATTAC

Association pour la Taxation des Transactions Financières et pour l'Action Citoyenne

Objet : la motion pour l'arrêt des négociations sur le partenariat transatlantique de commerce et d'investissement votée en séance du Conseil Municipal de La Grand'Combe

Correspondance suivie par G. VIGNES Tel 04 66 54 68 78 cabinetdumaire@lagrandcombe.fr

> Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous informer que le Conseil Municipal, lors de sa séance publique du Mardi 25 Novembre 2014, a adopté à l'unanimité une motion pour l'arrêt des négociations sur le partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (Traité TAFTA).

Vous prendrez connaissance de la délibération en pièce jointe.

Heureux d'avoir contribué à cette décision,

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Le Maire de La Grand'Combe, Président du Pays Grand'Combien, Vice Président du Conseil Général du Gard

Patrick MALAVIEILLE

Mme Audrey CHAZAL Les Amelhens Mas Glanière 30110 LES SALLES-DU-GARDON



## République Française

# VILLE DE LA GRAND'COMBE

# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

### Séance du 25 Novembre 2014

Le Vingt-Cinq Novembre de l'an deux mille quatorze,

A dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la Grand'Combe, étant réunis au nombre voulu par la loi, à la Maison Commune, dans la Salle Ordinaire de leurs

# OBJET: Motion pour l'arrêt des négociations sur le partenariat transatlantique de commerce et d'investissement

Le Président ouvre la séance.

Présents: MALAVIEILLE Patrick, Maire

Mme M: SOUSTELLE Marie-Claude, PEREZ Joseph, ARCANGIOLI Annie, FAURE Allain, MILLOT Sophie, MAHOUCHE Youssef, MONTENEZ Karine, DART Didier, FERNANDEZ Martine, CASADO Nicolas, DUMAS Anne-Claire, BRUN Christian, BEDJAOUI Aziza, BAUDUCCO Claude, EUGENE Pascale, JOUVERT Norbert, PORTALEZ Marie-Line, ALBEROLA André, GINEYS Mireille, SERRANO André, JAUZIN Michelle, BRUN André, BOUIX Ludovic, JOUVE Rosemonde, ANDRE-MARTIN Colette, SANZ Line, CHAPUS Jean-Louis, NOUI Mohamed

Avaient donné procuration de vote :

**EUGENE** Pascale

**CASADO** Nicolas

**NOUI** Mohamed

**BOUIX Ludovic** 

Madame Marie-Line PORTALEZ est nommée secrétaire pour toute la séance.

Monsieur le Maire donne lecture de la motion suivante :

« Le 14 juin 2013, la Commission Européenne a été mandatée par les gouvernements de l'Union Européenne pour négocier un accord de libre-échange avec les Etats-Unis. Cet accord aura pour objectif de supprimer les obstacles commerciaux entre l'Union Européenne et les Etats-Unis et de créer les conditions d'un marché commun. L'accord sera matérialisé par un traité. Appelé à l'origine TAFTA (Transatlantique Free Trade Area), le traité a été rebaptisé en Partenariat Transatlantique de Commerce et d'Investissement (PTCI). Toutefois, malgré le changement de nom, le mandat est resté le même.

Les négociations devraient se poursuivre jusque fin 2014, avant une entrée en vigueur prévue pour 2015. Les négociations du traité visent trois objectifs :

- La suppression des tarifs douaniers,
- L'harmonisation des réglementations entre l'UE et les Etats-Unis
- La mise en place d'un mécanisme de règlement des différends entre entreprises et

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administrațif dans un délai de deux mois à compter de la publication.

Accusé de réception en préfecture 030-213001324-20141125-251114-18-DE Date de télétransmission : 01/12/2014 Date de réception préfecture : 01/12/2014





Ville de la Grand'Combe

Par conséquent, le traité serait en mesure de bouleverser la vie des citoyens européens, et ce, dans un avenir très proche. C'est pourtant dans la plus grande opacité que se déroulent les négociations. Les parlements nationaux n'ont pas été consultés, au moment de l'attribution du mandat de négociation à la Commission Européenne. Cela constitue un véritable déni de démocratie et suscite de très vives inquiétudes chez les élus, les associations et les citoyens.

La première inquiétude concerne la remise en cause des règlementations européennes, pour ne pas faire obstacle à la liberté des échanges commerciaux et de l'investissement. Les Etats-Unis étant en dehors des principaux cadres du droit international en matière écologique, sociales et culturelle, leur réglementation est, dans la plupart des cas, moins protectrice que celle de l'Union Européenne, et en particulier la France, ce qui entraînerait un nivellement par le bas des normes sociales, économiques, sanitaires, culturelles et environnementales dans l'Union.

La deuxième inquiétude concerne le mécanisme de règlement des différends entre entreprises et l'Etat. Ce dispositif permettrait aux entreprises, qui s'estiment lésées par des normes sociales, sanitaires ou environnementales, de poursuivre un Etat devant une juridiction supranationale. Cette dernière pourrait ainsi prendre des décisions remettant en cause les normes environnementales (exploitation des gaz de schiste, culture d'OGM....), sanitaires (bœufs aux hormones, volaille chlorée....), les droits sociaux, la propriété intellectuelle et patrimoine culturel (indications géographiques protégées...), la protection des données privées....

La troisième inquiétude concerne la mise à plat de nos règlementations, qui induirait l'ouverture à la concurrence des services publics et donc la remise en cause de ces derniers. Les conséquences seraient considérables pour les collectivités locales, puisque le projet prévoit qu'elles seront soumises à cet accord. Tous les secteurs de l'action publique seraient touchés. Le bilan serait lourd également pour les PME régionales et les associations. placées ainsi en concurrence directe avec les grandes entreprises américaines.

Depuis plusieurs mois, des collectifs mais aussi des collectivités territoriales, Conseils Régionaux, Conseils Généraux et Conseils Municipaux, se sont organisés pour alerter l'opinion publique et pour réclamer la transparence et la tenue d'un débat public au sein des instances démocratiques nationales et européennes.

C'est pourquoi une prise de position de notre assemblée est indispensable pour soutenir cette demande de transparence et défendre notre modèle de développement et les avancées considérables de notre région sur les clauses sociales et environnementales dans les marchés publics, notre démarche volontariste vis-à-vis de la transition énergétique ou encore notre stratégie pour une agriculture et une alimentation durables.....

Pour toutes ces raisons, je propose que le Conseil Municipal:

- Demande l'arrêt des négociations sur le Partenariat Transatlantique de commerce et d'investissement (PTCI) du fait de l'absence de contrôle démocratique et de débat public sur les négociations en cours ;
- Demande la diffusion publique immédiate de l'ensemble des textes relatifs aux négociations du PTCI
- Demande l'ouverture d'un débat national sur ce projet, impliquant la pleine participation des collectivités territoriales, des organisations socioprofessionnelles et associatives et des populations à ce débat

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administrațif dans un délai de deux mois à compter de la publication.

Accusé de réception en préfecture 030-213001324-20141125-251114-18-DE Date de télétransmission : 01/12/2014 Date de réception préfecture : 01/12/2014





- Refuse toute tentative d'affaiblissement du cadre règlementaire national ou européen en matière d'environnement, de santé, de culture, de protection des salariés et des consommateurs.

Considérant les enjeux qui se jouent avec la signature de ce traité, je vous demanderai de délibérer pour cette motion qui vise à protéger les entreprises, les travailleurs, les consommateurs ainsi que les normes environnementales, sociales et sanitaires qui nous entourent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité cette motion.

Et ont les membres délibérant signés au registre, Pour expédition conforme,

> Le Maire de La Grand'Combe, Vice-Président du Conseil Général du Gard

> > Patrick MALAVIEILL

Transmise à la Sous-Préfecture le Publiée le

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication.

Accusé de réception en préfecture

Accusé de réception en préfecture 030-213001324-20141125-251114-18-DE Date de télétransmission : 01/12/2014 Date de réception préfecture : 01/12/2014

